

Droit de réponse au Compte rendu de l'Assemblée Générale CADANSE du 8 juin 2024

Créteil, le 8 juillet 2024

Chères adhérentes, chers adhérents, mesdames les membres du conseil d'administration,

Je soussignée Nathalie CANITROT, agissant en qualité de Présidente de l'association CADANSE, entends, par la présente, faire usage de mon droit de réponse suite à la déclaration faite par Madame Arlette DEL AGUILA lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le samedi 8 juin 2024.

En effet, je fus directement et personnellement mise en cause sur la gestion de l'association ces derniers mois. Je conteste vivement ces allégations dans la mesure où les informations citées sont incomplètes et donc interprétées négativement à mon égard.

Présidente depuis 13 ans, je suis fière des réalisations que nous avons menées ensemble. Aujourd'hui CADANSE est une association cristolienne reconnue pour ses apprentissages, son spectacle et son énergie.

J'ai confiance dans cette nouvelle équipe pour reprendre le flambeau et assurer une belle et longue vie à l'association pour le bonheur de nos danseurs et danseuses cristoliens.

Merci à tous pour votre confiance et votre soutien pendant toutes ces années.

Nathalie CANITROT

